

COMMUNE de SEYSSES
10 Place de la Libération
31600 SEYSSES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES

Nombre de Conseillers :
En exercice : 29
Présents : 27
Excusés/Absents : 2
Procurations : 2
Votants : 29
Pour : 22

L'an deux mille vingt, le seize décembre à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence de Jérôme BOUTELOUP, Maire.

Convocation transmise aux élus et affichée en mairie le 10 décembre 2020.

Abstentions : 7 Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE

PRESENTS : Jérôme BOUTELOUP, Magali PATINET, Dominique ALM, Marie-Ange KOFFEL, Philippe STREMLER, Malika BENSOUICI, Xavier BERLUTEAU, Magalie GRANDSIMON, Didier ZERBIB, Ana ROLDAN, Raphaël RIGACCI, Françoise BARRERE, Sébastien CHAUDERON, Pascal NGUYEN, Orlane LABAT, Philippe RIGAL, Morgane CARRA, Valentin DE MUER, Isabelle SIMONETTO, Olivier CHAPRON, Vicky VALLIER, Gilles DURET, Emeline ROLLAND, Olivier TIQUET, Cynthia GONZALEZ, Jean-Paul ROBERT, Françoise MALEPLATE

EXCUSES/ABSENTS : Fabio VITULLI, Mathilde ESCLASSAN

PROCURATIONS : Fabio VITULLI à Jérôme BOUTELOUP, Mathilde ESCLASSAN à Ana ROLDAN

SECRETAIRE DE SEANCE : Olivier CHAPRON

N° 4713

OBJET :

**RESSOURCES
HUMAINES**

**Recrutement de
personnel non
titulaire pour l'année
2021 pour faire face
à l'accroissement
temporaire ou
saisonnier d'activité**

Vu l'article 3 (1^{er} et 2^o) de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu le décret n° 88-145 du 15 mai 1988 modifié relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal d'autoriser le Maire à recruter du personnel pour faire face à un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité dans les différents services durant la période du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 ;

Le Conseil Municipal, après en avoir dûment délibéré, décide à la majorité :

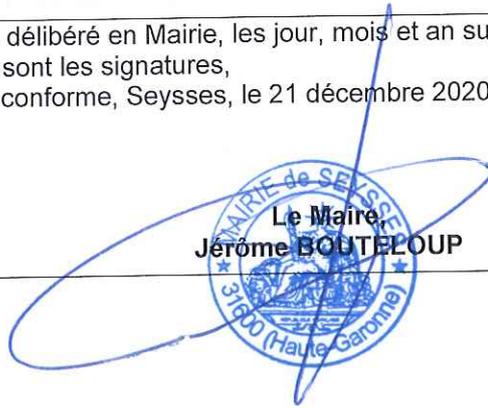
- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité du 1^{er} janvier 2021 au 31 décembre 2021 en application de l'article 3 alinéa 10 de la loi n° 84-53 précitée ;
- de créer au maximum 1 emploi équivalent temps plein dans le grade relevant de la catégorie hiérarchique B, échelle de rémunération du 1^{er} grade de la filière Technique pour l'Administration Générale ;
- de créer au maximum 8 emplois équivalents temps plein dans le grade relevant de la catégorie hiérarchique C, échelle de rémunération C1 de la filière technique pour les services techniques, entretien, ATSEM ;
- de créer au maximum 3 emplois équivalents temps plein dans le grade relevant de la catégorie hiérarchique B, échelle de rémunération du 1^{er} grade des Assistants d'enseignement Artistique de la filière Culturelle Enseignement Artistique pour le Conservatoire ;
- de créer au maximum 2 emplois équivalent temps plein dans le grade relevant de la catégorie hiérarchique B, échelle de rémunération du 1^{er} grade de la filière Administrative pour l'Administration Générale ;
- de créer au maximum 2 emplois équivalent temps plein dans le grade relevant de la catégorie hiérarchique C, échelle de rémunération C1 de la

REÇU LE :

22 DEC. 2020

A LA SOUS-PRÉFECTURE DE MURET

	filière Administrative pour l'Administration Générale ; - de dire que les crédits correspondants seront inscrits au budget principal 2021.
Certifié exécutoire, Reçu en Sous-Préfecture le : 22 DEC. 2020 Affiché le : 22 DEC. 2020	Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit, au registre sont les signatures, pour copie conforme, Seysses, le 21 décembre 2020.


 Le Maire
Jérôme BOUTELOUP

